

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Association Habitat Alternatif Social - HAS - Participation financière du Département pour le financement des dispositifs Le Mascaret et Les Prytanes - Exercice 2017 -

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder pour l'exercice 2017 à l'Association Habitat Alternatif Social (HAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € répartie de la façon suivante :
 - 40 000 € pour dispositif le Mascaret,
 - 20 000 € pour le dispositif Les Prytanes,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle prévu ç cet effet4.

La dépense d'un montant de 60 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée